



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Environnement
et de l'Énergie
ILE-DE-FRANCE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE
D'ILE DE FRANCE

PV

Centre National de Réception des Véhicules
Autodrome de Linas-Monthéry - F-91310 MONTLHERY Cedex

PROCES VERBAL D'AGREMENT DE PROTOTYPE D'UN DISPOSITIF DE CONVERSION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du fabricant

BIOMOTORS

10 parc du millénaire - 1025 Avenue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER - France

que le dispositif de conversion :

Type : BIOMOTORS-E85

Désignation commerciale : BIOMOTORS-E85
(le cas échéant)

Référence dossier fabricant : Mini Cooper, injection indirecte, 4 temps, euro 3-4, 7 cv et moins

présenté aux essais (rapport UTAC n° 18/02313) requis par l'arrêté ministériel du 30 novembre 2017 *relatif aux conditions d'homologation et d'installation des dispositifs de conversion des véhicules à motorisation essence en motorisation à carburant modulable essence - superéthanol E85* comme prototype de la transformation de véhicules usagés pour la famille de véhicules définie par le fabricant conformément à l'article 2 de l'arrêté précité, satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-4 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, dont l'arrêté précité.

**MENTION PARTICULIERE A FAIRE APPARAITRE SUR LE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
NEANT**

Vu et approuvé sous le numéro PA-0049-18-01

Fait à Monthéry
Le 10/07/2018

L'Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie et des
Mines

Gwendolyn QUENTRIC

A Monthéry,
Le 10/07/2018

Le chef du Centre National de Réception des Véhicules

Jean-Christophe CHASSARD

Nota : Recours sous 2 mois auprès du Tribunal Administratif - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :